

**INSPECTION PÉDAGOGIQUE R****ÉGIONALE**

**D’HISTOIRE - GÉOGRAPHIE**

**LIVRET D’ACCUEIL**

**DES PROFESSEURS NON-TITULAIRES**

**Année scolaire 2021 – 2022**

**L’HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET L’EMC**

**AU COLLÈGE ET AU LYCÉE**

**Sommaire**

1. **FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT**
2. **LES PROGRAMMES ET LEUR MISE EN ŒUVRE**
3. **HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, EMC ET TRANSVERSALITÉ**
4. **QUELQUES CONSEILS POUR COMMENCER À ENSEIGNER L’HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET L’EMC**
5. **LE RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES DES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L’ÉDUCATION**

***Florence Bouteloup, Antoine Broussy, Olivier Dardillac, Sophie Gaujal, Sophie Fournier-Gassie, Christelle Jouhanneau, Emmanuelle Le Flem et Anne-Françoise Pasquier***

***Inspecteurs d’académie – Inspecteurs pédagogiques régionaux***

Vous avez souhaité devenir professeur dans l’académie de Versailles. **Votre mission est définie par le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l’éducation** (annexe V et bulletin officiel du 25 juillet 2013) (p.15 à 20 du livret d’accueil). Vous devez mettre en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. Vous concourez à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Vous préparez les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière, vous transmettez et faites partager à ce titre les valeurs de la République. Vous promouvez l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Pour cela, vous devez acquérir et maîtriser les compétences qui permettent l’exercice de cette mission. **On apprend à être professeur, c’est-à-dire qu’on apprend son métier comme on acquiert une nouvelle identité professionnelle**.

Vous êtes enfin au service de votre discipline et devez faire pleinement vôtres les objectifs culturels, intellectuels et civiques qui organisent son enseignement et en fondent la légitimité. On n’enseigne pas l’histoire-géographie sans être certain que chaque leçon contribue à la constitution d’une identité individuelle et collective comme à l’institution d’une société démocratique et républicaine.

L’objet de ce livret d’accueil est de **vous aider à entrer dans le métier de professeur d’histoire-géographie et EMC**. Si ce métier répond à vos attentes, il sera judicieux de penser à préparer le **Capes d’histoire-géographie** afin de pouvoir bénéficier du statut de professeur titulaire. Pour vous procurer les informations sur les Capes interne et externe, consultez le portail national, onglet « se former » : <https://eduscol.education.fr/2329/histoire-geographie>

I – FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

L’académie de Versailles accorde une importance particulière à la formation des enseignants et à leur développement professionnel, y compris pour les non-titulaires. **Lorsqu’un professeur non titulaire est convoqué à une formation, celle-ci est obligatoire.**

Vous bénéficierez, **dès votre première affectation, de l’accueil organisé par l’académie** de votre établissement d’affectation, durant deux journées :

**1ère journée :**

Elle est consacrée dans un premier temps à la découverte de l’établissement d’affectation. Vous pouvez être reçu par la direction de l’établissement, l’équipe vie scolaire, le professeur documentaliste, afin que vous soient présentés les exigences du métier, les caractéristiques de l’établissement, les instances décisionnelles et consultatives, les acteurs de la vie éducative, les ressources internes disponibles.

Vous pouvez également observer, l’après-midi, une classe dans une autre discipline que la vôtre, pour vous permettre de repérer les premiers gestes professionnels, notamment de gestion de classe.

**2ème journée :**

 Elle peut être consacrée à l’entrée dans la didactique de la discipline : Observation dans les classes d’un ou plusieurs enseignants, information sur les ressources transversales et disciplinaires.

**D’autre part, en histoire-géographie**, comme dans beaucoup de disciplines, existent **plusieurs possibilités** de formation, selon les besoins qui auront été identifiés et selon les conditions effectives d’affectation et d’exercice.

Tout d’abord, et c’est un préalable indispensable, **vous devez activer la boîte électronique professionnelle (****prenom.nom@ac-versailles.fr****) qui sera ouverte par les services du rectorat** dans les deux semaines qui suivront votre première prise de poste. Elle permet de vous identifier sans ambiguïté et elle est la seule connue et utilisée par vos interlocuteurs académiques. Vous devez l’utiliser et la consulter dans le domaine professionnel. Les éléments techniques indispensables figurent sur le site académique Strabon : <http://acver.fr/eo1>.

**Une formation hybride** à destination des professeurs contractuels d’histoire-géographie débutants est opérationnelle. Vous serez averti de votre inscription par votre chef d’établissement. Dès réception du courrier, et en suivant les instructions données par ce courrier, vous devez effectuer les démarches nécessaires, par voie électronique. **Sauf avis médical justifié par un arrêt de travail, la participation à cette formation est obligatoire**.

**Des visites-conseils sont organisées**. Effectuées par un IA-IPR ou par un chargé de mission d’inspection, elles vous sont annoncées, si vous en bénéficiez, plusieurs jours à l’avance. Veillez à préparer scrupuleusement cette visite de la manière qui vous sera indiquée par l’Inspecteur ou le Chargé de mission.

**Un tuteur disciplinaire** peut vous être attribué par l’Inspection, en cas de besoin identifié, pour une période et avec des objectifs déterminés. Ce tutorat a pour objectif de renforcer vos compétences professionnelles en rapport avec le référentiel (voir V).

**Vous pouvez être inscrit, par l’Inspection, à des stages spécifiques** qui vous permettront d’acquérir ou de renforcer certaines compétences professionnelles. **Sauf avis médical justifié par un arrêt de travail, la participation à ces formations est obligatoire.**

Enfin, **vous bénéficiez, comme tout professeur de l’académie, d’autres possibilités de formation.**

Vous pouvez, en tant que professeur de l’établissement, prendre part aux **stages organisés de façon collective appelés FIL (formation d’initiative locale), à l’échelle de votre établissement ou de son bassin**. Soumise à l’autorisation de votre chef d’établissement, cette possibilité, si elle vous est offerte, doit être exploitée.

Vous pouvez enfin formuler **des vœux de formation lors de la publication du PAF** (Plan Académique de Formation), entre les mois de juin et de septembre. La participation effective à ces stages est conditionnée par l’autorisation du chef de votre établissement de rattachement.

II – LES PROGRAMMES ET LEUR MISE EN ŒUVRE

* **Comment les connaître ?**

**Les programmes sont des arrêtés ministériels** publiés au Journal officiel de la République française (JORF) puis au Bulletin officiel de l’Éducation nationale (BOEN).

Ils sont téléchargeables sur le site ministériel Eduscol : <http://eduscol.education.fr/> - onglet « contenus et pratiques d’enseignement »

# Ce sont les programmes, publiés dans les Bulletins officiels de l'éducation nationale (BOEN) qui, seuls, doivent servir de base à la construction des cours et à la définition des objectifs à atteindre. Les fiches-ressources, mises en ligne sur le site Éduscol constituent une interprétation possible des programmes ainsi que des aides à la mise en œuvre de ces programmes. Les tables des matières des manuels ne doivent pas être considérées comme des substituts des textes officiels.

**Des réformes induisent régulièrement un renouvellement des programmes.**

**Au collège**, le programme de 6e (<https://eduscol.education.fr/pid34150/cycle-3-ecole-elementaire-college.html>) appartient au cycle 3 (BO n°31 du 30 juillet 2020), les programmes de la 5e, de la 4e et de la 3e au cycle 4 (<https://eduscol.education.fr/pid34185/cycle-4-college.html>) font partie du cycle 4 (BO n°31 du 30 juillet 2020).

**Au lycée**, les programmes d’histoire-géographie du tronc commun, de la 2nde à la terminale, en voie générale et en voie technologique, <https://eduscol.education.fr/pid39038/programmes-et-ressources-voies-generale-et-technologique.html>, sont publiés au BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019 (pour la 2nde et la 1re) et BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019 (pour la terminale). L’enseignement de la spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques est également assuré par les professeurs d’histoire-géographie. Ces programmes, <https://eduscol.education.fr/cid144167/hggsp-bac-2021.html>, sont publiés au BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019 pour la 1re et au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019 pour la terminale.

**Continuité pédagogique**

Le contexte sanitaire actuel a conduit à préparer différents scénarios de continuité pédagogique afin d’assurer la continuité des apprentissages. [Le plan de continuité pédagogique](https://eduscol.education.fr/2227/plan-de-continuite-pedagogique) ( <https://eduscol.education.fr/2227/plan-de-continuite-pedagogique>) se traduit soit par la mise en place d’un **enseignement hybride**, lorsque seule une partie des élèves peut être accueillie sur site, soit par la mise en place d’un enseignement intégralement à distance, dans le cas de la fermeture de tout ou partie d’une école ou d’un établissement. Un ensemble de fiches pratiques et de ressources est ainsi mis à disposition des personnels de l’éducation nationale [sur le site éduscol](https://eduscol.education.fr/95/continuite-pedagogique). (https://eduscol.education.fr/95/continuite-pedagogique)

Par ailleurs, issu de réflexions et d’expériences menées sur le terrain, le guide **Organiser la continuité pédagogique – Mettre en œuvre l’hybridation** a été élaboré dans notre académie. Nous vous invitons à [consulter sa présentation](https://view.genial.ly/6065bac3da2fe30ce2f447e1) (<https://view.genial.ly/6065bac3da2fe30ce2f447e1>) et à le [télécharger](https://ariane.ac-versailles.fr/pia/upload/docs/application/pdf/2021-02/mallette_accompagnement_continuite_pedagogique_et_hybridation_-_fevrier_2021_2021-02-05_13-37-10_269.pdf) (https://ariane.ac-versailles.fr/pia/upload/docs/application/pdf/2021-02/mallette\_accompagnement\_continuite\_pedagogique\_et\_hybridation\_-\_fevrier\_2021\_2021-02-05\_13-37-10\_269.pdf) [.](https://ariane.ac-versailles.fr/pia/upload/docs/application/pdf/2021-02/mallette_accompagnement_continuite_pedagogique_et_hybridation_-_fevrier_2021_2021-02-05_13-37-10_269.pdf)

Enfin, vous trouverez sur **notre site disciplinaire Strabon** (<https://histoire.ac-versailles.fr/>) des séquences hybrides ou 100% à distance.

**Il est essentiel (voir *supra*) dans tous les cas de consulter les textes avant d’organiser votre enseignement.**

* **Qu’est-ce qu’un programme ?**

Les programmes du collège et du lycée peuvent connaître des présentations différentes. Mais, fondamentalement, **un programme officiel est toujours un contrat d’enseignement dont l’exécution engage le professeur vis-à-vis de l’institution qui l’emploie**.

Un programme n’énonce pas seulement les thèmes d’études qui le composent, c’est-à-dire la culture qu’il convient de dispenser aux élèves. Aux **connaissances,** il ajoute les **compétences** à acquérir : ces deux versants doivent être pris en charge par le professeur en cours, dans le quotidien de la classe. Enfin, il indique au professeur des précisions pour la mise en œuvre, et en lycée la fourchette horaire à consacrer à chaque sujet.

Connaître un programme commande ainsi de s’approprier précisément ces deux composantes indissociables.

* **Comment traiter le programme ?**

Le professeur doit traiter **tout le programme et rien que le programme**. L’enseignement d’un programme ne tolère ni les impasses et oublis - choisis ou bien résultant des maladresses dans la mise en œuvre - ni les hors-sujets auxquels peuvent inciter, par exemple, l’intérêt personnel pour une question ou les propositions des manuels.

**Dans le cas particulier de l’histoire-géographie, aucune des deux disciplines ne saurait être privilégiée au détriment de l’autre : la parité horaire est la règle**. Les préambules des programmes rappellent d’ailleurs cette nécessité de conduire conjointement et équitablement ces deux enseignements auxquels s’ajoute, au collège, celui de l’enseignement moral et civique (EMC). Les professeurs d’histoire-géographie en lycée ont aussi fréquemment la responsabilité de l’EMC et de la spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques.

**La liberté pédagogique du professeur est réelle**. C’est un devoir autant qu’un droit puisque si le programme est national, les élèves, eux, sont partout différents, y compris au sein d’un même établissement. Il revient donc au professeur, par ses choix, d’adapter le programme aux réalités du terrain, c’est-à-dire de le rendre accessible et profitable à l’ensemble des élèves. **Cette liberté est donc aussi une responsabilité. Mais elle ne consiste pas à réécrire le programme ni à le soumettre à d’autres objectifs que ceux voulus par l’institution. La liberté pédagogique du professeur réside d’abord dans la façon dont il va traiter le programme** : par exemple, le choix des supports documentaires, la conception des apprentissages et leur progression, le temps consacré à chaque question en collège…

**La première des tâches** à accomplir est d’établir une **programmation**. Une année scolaire compte théoriquement 36 semaines de cours. Au collège, les élèves restent en cours jusqu’à la fin juin, les épreuves du DNB (Diplôme National du brevet) se déroulant dans les derniers jours du mois. Au lycée, en revanche, l’année scolaire effective des élèves est plus courte de deux semaines. **Dès lors, chaque heure de cours est précieuse** et il faut débuter le traitement du programme dès la première heure de prise en charge des élèves. En s’aidant des indications fournies pour chaque thème ou partie par le programme, le professeur répartit ce dernier dans le volume horaire net dont il dispose effectivement.

**La deuxième tâche**, aussi impérative que la première, est d’établir une **progression**. Cela consiste à organiser, en les combinant, l’acquisition des connaissances et celle des compétences ou des capacités.

Cela fait, il reste encore à bâtir pour chaque cours et chaque leçon **un projet pédagogique**. Préparer une leçon revient à se demander à quelle question historique ou géographique le programme nous invite à répondre, au regard du temps dont on dispose pour le faire, et que l’on souhaite faire apprendre et comprendre à ses élèves en fonction de leurs besoins, **sans jamais se limiter à la transmission de connaissances**. Les programmes fixent le cadre général des approches à respecter, des démarches à suivre et des objectifs à atteindre. Il revient au professeur de choisir les moyens propres à sa stratégie. **Enseigner, c’est choisir.**

* **Les épreuves des examens**

Enfin, **les épreuves des examens,** qu’elles soient finales (DNB, spécialité HGGSP) ou en contrôle continu,sont conçues en référence aux programmes d’enseignement. Elles constituent une forme de pilotage pédagogique des pratiques et doivent donc être connues des professeurs même dans les cas où ils n’enseignent pas en classe d’examen.

**Pour le diplôme national du brevet (DNB),** voir le BOEN n°3 du 21 janvier 2016, consultable à cette adresse : <http://eduscol.education.fr/cid98239/dnb-2017.html>

**Pour le cycle terminal :**

La réforme du baccalauréat maintient l’équilibre entre évaluation ponctuelle terminale et contrôle continu dans les résultats, respectivement à hauteur de 60 % - 40 %. Un nouveau cadre réglementaire, paru en aout 2021 (<https://eduscol.education.fr/877/presentation-du-controle-continu>) définit les modalités de la prise en compte du contrôle continu du fait de la suppression de la majorité des évaluations communes.

**Ainsi, en classe de première générale et technologique**

Dans la voie générale, l'élève communique au conseil de classe du deuxième trimestre de la classe de première l'enseignement de spécialité qu'il ne souhaite pas poursuivre en classe de terminale.

**La moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles de l’élève pour la classe de première** de cet enseignement est prise en compte dans les 40% du contrôle continu.

**En classe terminale**

* **Une épreuve écrite finale** pour les élèves qui suivent **la spécialité HGGSP**, épreuve définie au BO spécial n°2 du 13 février 2020

(<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2001791N.htm>) ;

* **une épreuve orale finale**, ou Grand oral, pour les élèves qui suivent **la spécialité HGGSP** (<https://www.education.gouv.fr/baccalaureat-2021-epreuve-du-grand-oral-permettre-aux-eleves-de-travailler-une-competence-89576>).

Afin de vous aider à préparer les élèves à cette épreuve, des ressources pédagogiques ont été conçues et [sont disponibles sur le site de l’académie](https://www.ac-versailles.fr/mon-grand-oral-a-versailles-122666) (<https://www.ac-versailles.fr/mon-grand-oral-a-versailles-122666>) ainsi que sur Strabon.

* **Les ressources disponibles qui aident à traiter le programme**

Les divers éléments de documentation qui suivent n’ont pas la valeur réglementaire des programmes. Mais ils engagent l’institution qui les valide, les diffuse ou encourage leur utilisation.

Le professeur dispose de diverses publications pédagogiques préparées à son intention pour l’aider dans sa mission d’enseignement.

* **Les documents d’accompagnement et les fiches ressources**

Ces documents sont conçus sous l’autorité de l’inspection générale. Appelés « fiches-ressources », ils sont publiés sur **le site** **Eduscol** et régulièrement mis à jour, voire refondus. La mise en œuvre de nouveaux programmes s’accompagne de la mise en ligne de ces fiches, progressivement, au rythme de leur production.

Pour y accéder, vous pouvez suivre ce lien, <https://eduscol.education.fr/>, puis choisir l’onglet « contenus et pratiques d’enseignement ». Au sein du menu qui s’affiche, vous pouvez choisir le niveau d’enseignement qui vous intéresse.

* **Les ressources mises en ligne sur les sites académiques**

L’inspection pédagogique régionale assume la responsabilité éditoriale des informations et des documents qu’elle diffuse par le site académique. Outre les textes réglementaires, pédagogiques ou administratifs, des collections souvent très importantes de documents utiles au travail en classe, notamment ceux élaborés par les professeurs formateurs, sont ainsi mises en ligne.

**Le site versaillais** déjà évoqué, particulièrement riche, connait de fréquentes actualisations et réorganisations et il figure parmi les plus fréquentés. Nommé **Strabon**,il est consultableà l’adresse suivante : <https://histoire.ac-versailles.fr/>. Vous trouverez des informations spécifiquement destinées aux professeurs contractuels, dans l’onglet « Métiers et Carrières » de la page d’accueil. Nous vous recommandons de consulter ce site avec une grande régularité.

* **Les aides à la mise en œuvre publiées par le réseau Canopé**

Il s’agit de fascicules papier ou numériques rédigés sous la direction de l’Inspection pédagogique régionale. Canopé publie deux collections, l’une pour le lycée et l’autre pour le collège. Ces collections sont régulièrement actualisées pour accompagner la mise en œuvre des nouveaux programmes. Chaque volume met en perspective les héritages scientifiques et les pratiques scolaires, analyse l’intelligence et l’économie des programmes, inventorie les objectifs d’apprentissage et les méthodes à faire acquérir, enfin propose des exemples de mises en œuvre des programmes.

* **Les sites institutionnels**

De nombreux sites institutionnels, outre ceux déjà indiqués, proposent une ingénierie pédagogique et une documentation destinées à faciliter la mise en œuvre des programmes et aider à la préparation des leçons.

Le plus important d’entre eux, incontournable, est désormais **le portail national histoire-géographie EMC,** consultable à l’adresse <https://eduscol.education.fr/2329/histoire-geographie> qui propose toute une gamme de ressources (informations, formations, actualités) actualisées en permanence**.**

**Le portail** Éduthèque, <http://www.edutheque.fr/accueil.html> rend accessible gratuitement un ensemble important de ressources pédagogiques numériques**.** Vous trouverez sur Strabon (<https://histoire.ac-versailles.fr/>) un certain nombre de pistes d’exploitation des ressources offertes par ce portail ainsi que des éléments pratiques d’utilisation des ressources.

Il faut encore citer :

**Le site de référence en géographie** <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>

**Le portail national des ressources pédagogiques et patrimoniales de la** **défense** (très utile en histoire et surtout en EMC <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/educadef>.

Par ailleurs, de nombreux sites publient des documents et des séquences pédagogiques. Ces sites sont privés et n’engagent que leurs auteurs.

* **Les manuels scolaires**

Le professeur consultera avec attentionles manuels correspondant au niveau de la classe et également les livres du maître qui leur sont éventuellement associés. Le CDI de l’établissement possède en général une collection plus ou moins complète des manuels en usage. C’est aussi le cas de certains cabinets d’histoire-géographie.

Les manuels sont choisis librement par les professeurs lors du conseil d’enseignement. Ils restent un support privilégié – mais non pas exclusif - pour faire travailler les élèves en classe et en dehors de la classe.

Pour autant, il est nécessaire de faire preuve d'esprit critique dans l'utilisation que l’on en fait. D’abord parce que tout manuel n’est que l’interprétation didactique d’un groupe de professeurs travaillant pour un éditeur privé. Cette interprétation, notamment par l’effet de contraintes éditoriales, peut ne pas être d’une fidélité absolue au texte officiel du programme. Par ailleurs, le professeur doit rester maître de ses choix et de sa démarche**. Le manuel n’est donc pour lui qu’un outil au service d’un projet pédagogique qui doit demeurer personnel et non pas un modèle à suivre aveuglément.**

Enfin, **les manuels ne sont plus les seuls supports pédagogiques auxquels le professeur recourt** désormais pour concevoir son projet pédagogique. Tous les établissements – collèges et lycées – disposent désormais d’un équipement numérique permettant l’exploitation en classe de ressources documentaires numérisées. D’autant que les documents proposés par les manuels, notamment en géographie ou en éducation civique, sont par définition datés et extraits d’un contexte précis ; ils vieillissent donc assez vite alors que les références documentaires sur lesquelles le cours s’appuie doivent être en permanence actualisées.

**Enfin, un professeur ne peut enseigner un programme qu’en renouvelant ses connaissances : il est nécessaire d’entretenir en permanence une culture universitaire. Des lectures scientifiques, tant en géographie qu’en histoire, doivent donc s’ajouter aux lectures pédagogiques.**

III - HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, EMC ET TRANSVERSALITÉ

* **Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

Il définit ce que tout élève doit maîtriser à la fin de sa scolarité obligatoire et qui est indispensable pour « accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir professionnel et réussir en société ». Il ne se substitue pas aux programmes. **Les programmes de collège ont été conçus autour de l’acquisition de connaissances et de compétences.** **Les programmes sont « adossés » au socle** dont ils déclinent les cinq grands domaines. On peut qualifier les programmes disciplinaires de « soclés » car ils permettent de poursuivre les objectifs énoncés dans le socle.

**Cette construction, pour être durable, ne doit pas être réservée à quelques moments exceptionnels ni aux seules évaluations. Elle nécessite un apprentissage progressif intégré au travail quotidien de la classe.**

**Certaines compétences constituent les outils privilégiés de nos disciplines** (se repérer dans le temps et dans l’espace, connaître les caractéristiques des récits historiques et en réaliser…) ; **en revanche certaines sont à partager avec d’autres champs disciplinaires** (analyser et comprendre un document...). Il est fondamental de percevoir les différences de sens qui peuvent exister, sous un même vocable, entre les disciplines. Ces différences doivent donc être clarifiées pour que chaque professeur puisse concevoir des situations d’apprentissage appropriées et que les élèves prennent conscience des attentes ; d’où l’importance de donner des consignes explicites aux élèves.

**L’acquisition des compétences doit être évaluée tout au long de la scolarité au collège**. Il ne faut pas confondre cette démarche d’évaluation qui permet à l’élève de se situer dans le processus d’apprentissage, avec le bilan de fin de cycle qui indique le niveau de maîtrise des compétences. Ce bilan n’intervient qu’à la fin de chaque cycle (6ème pour le cycle 3 et 3ème pour le cycle 4) et il représente une part des points pour l’obtention du DNB.

* **Les parcours éducatifs**

Un parcours éducatif est un ensemble structuré et progressif qui offre à chaque élève la possibilité, par la découverte et l'expérimentation, de mobiliser et de renforcer ses compétences et ses connaissances. Les parcours permettent l’articulation entre les enseignements réalisés dans la classe, sans se limiter à une discipline, et les actions menées dans les temps périscolaire et extrascolaire. Ils renforcent la cohérence entre les apprentissages. Les parcours sont construits dans chaque établissement par les équipes.

**Il existe quatre parcours éducatifs :**

* le parcours Citoyen, qui ne se limite pas au seul horaire dévolu à l’EMC ;
* le parcours Avenir pour l’information, l’orientation et la découverte du monde économique et professionnel ;
* le parcours d’Éducation artistique et culturelle (ou PEAC) qui permet l’exploration par l’élève des grands domaines des arts et de la culture ;
* le parcours de santé.

L’histoire-géographie-EMC, à travers ses programmes, contribue pleinement à la construction de ces parcours.

Au-delà de ces parcours éducatifs, l’enseignement de l’histoire-géographie-EMC contribue au parcours personnel de l’élève : il doit donc être pensé dans la perspective de son acquisition progressive de compétences tout au long de la scolarité.

* **Les EPI au collège**

Au collège, les EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) sont des enseignements intégrés aux horaires disciplinaires qui permettent de traiter les programmes. Ils font intervenir au moins deux disciplines et ils contribuent comme les autres modalités d’enseignement à la mise en œuvre des quatre parcours éducatifs. Ils placent l’autonomie intellectuelle des élèves au cœur d’un projet conduisant à une réalisation concrète (individuelle ou collective) et ils permettent de front l’acquisition de connaissances et de compétences. Pour mieux connaître cet élément de la réforme du collège, aller sur le site de la réforme de la scolarité obligatoire de l’académie de Versailles (<https://reformeducollege.ac-versailles.fr/>), choisir l’onglet « former-accompagner » et ensuite choisir EPI. Le site Strabon donne également des exemples de mise en œuvre. Si les textes nationaux fixent un cadre, la mise en œuvre des EPI (durée, thème, disciplines…) ressort de l’autonomie de l’établissement et des choix opérés par les équipes. **En arrivant dans le collège, vous devez adopter les modes d’organisation qui y ont été décidés pour l’année scolaire**.

* **L’AP au collège**

L’AP (accompagnement personnalisé) au collège est également une modalité d’enseignement. Il doit bénéficier à tous les élèves et il engage tous les professeurs. Le travail en AP suppose une entrée centrée sur l’acquisition des compétences et il relève de la personnalisation et de la différenciation. Il peut s’agir de séances ponctuelles d’AP conduites dans le cadre de vos cours, en fonction de besoins identifiés des élèves ou des différentes étapes de votre projet pédagogique. Dans certains établissements, il existe un projet d’AP autour de quelques compétences, porté par plusieurs disciplines identifiées, selon un calendrier établi. L’histoire-géographie peut en faire partie.

Là aussi, vous consulterez utilement le site réforme de la scolarité obligatoire de l’académie de Versailles (<https://reformeducollege.ac-versailles.fr/>), onglet « former-accompagner ».

* **Le programme Devoirs faits**

Le collège a vocation à poursuivre l’acquisition des fondamentaux travaillés depuis l’école primaire et à les consolider. Pour servir cette ambition, le programme Devoirs faits vise à ce que chaque élève qui en a besoin soit accompagné à la fois dans la réalisation de ses devoirs et dans la consolidation de ses acquis.

De nombreuses ressources pédagogiques mobilisables sont présentes sur [la page Devoirs faits du site académique.](https://www.ac-versailles.fr/devoirs-faits-123440)(<https://www.ac-versailles.fr/devoirs-faits-123440>)

* **L’enseignement de spécialité au lycée**

À partir de la classe de première, les élèves choisissent trois enseignements de spécialité qui représentent 4h hebdomadaires chacun en première, puis deux de 6h hebdomadaires en terminale, en fonction de leurs aptitudes, de leurs goûts et de leur projet de poursuite d’études. Cette logique d’approfondissement leur permet de mieux se préparer à l’enseignement supérieur, dans le cadre du continuum -3/+3.

En tant que professeur d’histoire-géographie, vous pouvez être amené à prendre en charge l’enseignement de spécialité **d’histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)**. Cet enseignement développe une approche pluridisciplinaire qui, pour analyser et élucider la complexité du monde, mobilise les points de vue, les concepts et les méthodes de ces quatre disciplines. En adoptant de façon convergente des approches différentes sur les situations, les événements et les contextes qu’il soumet à l’étude, il constitue à la fois une ouverture sur des objets peu explorés dans la scolarité des élèves et un approfondissement de l’enseignement commun d’histoire-géographie des classes de première et terminale.

Le programme de spécialité HGGSP de première générale est publié au BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019 (<https://eduscol.education.fr/cid144167/hggsp-bac-2021.html>) et celui de terminale au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019 (<https://eduscol.education.fr/cid144167/hggsp-bac-2021.html>).

Pour mieux connaître ce nouvel enseignement et ses attendus nous vous recommandons de consulter le diaporama de présentation réalisé par l’Inspection d’histoire-géographie de l’académie de Versailles (<http://acver.fr/spe>).

IV - QUELQUES CONSEILS POUR COMMENCER A ENSEIGNER L’HISTOIRE- GÉOGRAPHIE ET L’EMC

* **Quelques conseils pour commencer dans le métier**

Vous allez prendre en charge **des élèves le plus souvent mineurs** qui attendent un professeur correspondant à la représentation qu’ils s’en font. Soyez conscient de vos obligations et faites preuve de vigilance : veillez à vous comporter comme un **adulte de référence.** Que vous soyez non-titulaire n’entre pas en ligne de compte : pour vos élèves et leurs familles vous êtes **un professeur.**

Vous devez donc avoir clairement présent à l’esprit que :

* vous entrez dans une institution qui a une organisation hiérarchique, des règles de fonctionnement et une déontologie qui lui sont propres**, qu’il vous faut découvrir, connaitre et respecter. Le référentiel de compétences des enseignants, publié au BOEN du 25 juillet 2013 s’impose à vous**. Il vous rappelle précisément que tous les professeurs et les personnels d’éducation, plus généralement **tous les acteurs du service public d’éducation se doivent de « faire partager les valeurs de la République et inscrire leur action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l’école ».** Vous devez ainsi veiller en permanence à agir de façon éthique et responsable.
* vous avez un **devoir d’exemplarité** dans la conduite de votre mission d’enseignement. Votre comportement dans l’établissement et dans vos classes, votre attitude avec vos collègues et vos élèves, votre tenue, votre assiduité et votre ponctualité, votre langage et vos propos sont, avec vos compétences scientifiques et pédagogiques, les fondements de votre légitimité et de votre autorité. **Vous devez vous montrer** **irréprochable**.
* Vous avez un **devoir de neutralité** en tant qu’agent du service public. Vous devez assurer vos fonctions à l’égard de tous les élèves dans les mêmes conditions, quels que soient leurs opinions, leur origine, leur sexe, et **vous abstenir de manifester vos opinions (par exemple religieuse ou politique) dans l’exercice de vos missions**.

|  |
| --- |
| Persuadez-vous encore que :* **votre magistère ne repose pas exclusivement sur votre savoir**; il dépend aussi de votre exemplarité, de la qualité de votre positionnement, de la valeur de votre engagement, de la cohérence, de l’efficacité de votre projet pédagogique et de votre relation pédagogique avec les élèves. Spontanément, vos élèves vous font confiance et ils ne contestent pas votre autorité. C’est en répondant à leurs attentes que vous conserverez ces précieux atouts.
* vos élèves sont des enfants ou des adolescents dont la personnalité évolue rapidement pendant cette période de leur vie. Ils ont besoin de prouver qu’ils existent, et peut-être encore plus quand ils sont ou se sentent en difficulté. Les élèves actuels ne ressemblent pas à l’élève que vous avez été et dont vous gardez le souvenir. **Tout professeur doit être à la fois bienveillant et exigeant** vis-à-vis de ses élèves.
* le Code de l’Éducation rappelle le **principe de l’éducabilité de tous les élèves**, c’est-à-dire que tous les enfants partagent la capacité d’apprendre et de progresser. Votre mission est de motiver et de faire progresser tous les élèves qui vous sont confiés, quels que soient leur niveau scolaire, leurs facilités ou leur handicap, leur appétence pour l’histoire-géographie. C’est l’objectif d’une école inclusive qui ne doit laisser aucun élève « sur le bord de la route ».

Dès que vous avez accepté l’affectation qui vous a été proposée**, présentez-vous au chef d’établissement : il est votre interlocuteur et votre supérieur hiérarchique** etvous aidera à connaître : |

* **L’établissement et sa communauté éducative**
* L’encadrement administratif, à savoir outre le chef d’établissement, son adjoint, le conseiller principal d’éducation (CPE), l’intendant ou le gestionnaire ;
* le règlement intérieur ;
* le profil et la structure du collège ou du lycée : les caractéristiques sociologiques et scolaires des élèves, le nombre et la répartition des classes, l’offre de formation de l’établissement ;
* les principaux traits du projet de l’établissement et les attentes des familles ;
* vos collègues, et plus particulièrement ceux avec lesquels vous serez d’emblée amené à travailler étroitement : le coordinateur de la discipline, le tuteur qui peut vous être éventuellement attribué, les autres professeurs de la discipline, les professeurs principaux des classes qui vous seront confiées.

**N’hésitez pas à demander au chef d’établissement les coordonnées du collègue que vous remplacez pour prendre contact avec lui.** Si ce n’est pas possible, consultez attentivement le cahier de texte de la classe pour construire vos premiers cours et votre programmation.

**Communiquez avec tous.** Le dialogue avec les collègues, les parents d’élèves, l’équipe de direction est indispensable, à vous comme à votre mission d’enseignement. N’hésitez pas à demander conseil à l’équipe de direction ou à vos collègues. Vous pouvez également solliciter ces derniers pour assister à quelques heures de leurs cours.

Enfin, **restez très vigilant quant à votre usage privé des réseaux sociaux**, qui peut vous être très nuisible sur le plan professionnel.

* **vos obligations de service**
* respecter scrupuleusement votre emploi du temps et enseigner aux classes qui vous ont été confiées
* participer aux réunions pédagogiques et autres (conseil d’enseignement, de classe, rencontre avec les familles, etc.).
* contribuer aux examens : surveillance, correction et harmonisation par exemple.
* **vos obligations administratives**
* contrôle des absences : **vous êtes responsable de vos élèves pendant les heures de** **classe** ;
* tenue très régulière du cahier de textes électronique de chaque classe ;
* relevé des notes, appréciations sur les bulletins individuels **(faites très attention, dans vos appréciations, à ce que vous écrivez**) ;
* participation aux conseils de classe.
* **La prise en main de la classe**

Vous n’aurez pas un public passif. **Les premières minutes sont importantes, d’autant plus si vous arrivez en cours d’année pour remplacer un collègue.**

**Votre présentation, votre attitude, votre regard, votre voix, vos gestes, votre tenue, votre façon de vous exprimer sont déterminants**.

**Il faut** **savoir regarder la classe,** observer et interpréter les divers mouvements (regards, prise de paroles…).

**Votre voix doit être audible** par tous. Pour s’adresser aux élèves, on élève la voix **sans donner l’impression de crier**. Il faut parler assez fort (et pas trop) et distinctement, adapter votre débit pour être compris par tous. On ne parle pas en classe comme à la maison ou dans la vie sociale ordinaire : le savoir appelle un niveau de langue qui lui est propre, un vocabulaire choisi et adapté, une grammaire irréprochable. **Les néologismes, les familiarités, les modes langagières et la vulgarité sont ici exclus**. Travaillez si nécessaire le **placement de votre voix**.

**Surveillez votre écriture.** **Écrivez lisiblement et de manière hiérarchisée au tableau**. On n’écrit pas au tableau comme sur du papier. Cela peut demander aussi de l’entraînement En français, **on écrit de gauche à droite et de haut en bas**. Au tableau aussi. On écrit sur un tableau correctement effacé et on s’assure **par soi-même** que tous les élèves voient bien en se plaçant au fond de la salle.

Respectez l’orthographe et la syntaxe, relisez-vous, corrigez vos fautes**: votre bonne maîtrise de la langue française est essentielle.**

**Tout professeur d’histoire-géographie contribue nécessairement à l’apprentissage de la langue française, orale et écrite**: vous devez vous en souvenir, d’autant que vous découvrirez très vite les implications pédagogiques de cette réalité. Ainsi, comment demander à des élèves de rédiger une description sans exiger d’eux une attention à la syntaxe, au lexique, à l’orthographe ? Comment leur demander d’argumenter ou de justifier leurs réponses sans vérifier qu’ils maîtrisent les connecteurs logiques ? Etc.

**Ne restez pas assis derrière votre bureau** ; déplacez-vous dans la classe, occupez l’ensemble de l’espace, circulez dans les rangs. Montrez-vous attentifs à tous comme à chacun.

**Énoncez clairement vos exigences en termes de comportement et de travail, instaurez un climat de confiance, établissez un dialogue bienveillant entre les élèves et vous.**

* Énoncer des règles ne suffit pas, il faut les mettre en pratique avec **fermeté, amabilité, justice et persévérance**. Par ailleurs ne promettez jamais ce que vous ne pourrez tenir (comme menacer d’une sanction que chacun sait ne pas être applicable), en règle générale, ne menacez pas.
* **On n’obtient rien des adolescents qu’on n’exige de soi-même**. Leur travail doit être fait et rendu en temps utile. Le vôtre aussi. Ce n’est pas la peine de dire aux élèves que vous avez « beaucoup de travail », ils veulent eux aussi vous voir travailler.

Ayez ces conseils pratiques présents à l’esprit :

ne commencez les cours qu’une fois les élèves installés,

veillez à commencer et finir votre cours quand la sonnerie retentit ;

vérifiez que chacun a son matériel ;

distribuez aux élèves des documents propres, lisibles et clairs, aisément déchiffrables du fond de la classe si vous les projetez ;

ne laissez pas les élèves prendre la parole sans y avoir été invités mais écoutez-les attentivement lorsque vous les avez sollicités et expliquez et corrigez leurs erreurs avec bienveillance ;

suivez et contrôlez leurs activités. N’oubliez pas que l’inactivité et l’ennui qui en découle peuvent facilement dégénérer. De même, une surcharge de travail peut réduire d’emblée à néant toute velléité de se montrer studieux et consciencieux.

**N’hésitez pas à demander conseil ou soutien en cas de difficulté auprès des personnes ressources** (CPE, professeur principal, collègues de la discipline). Rester seul avec ses problèmes de gestion de classe n’est jamais une solution. Néanmoins, **ne demandez pas à d’autres de les résoudre à votre place**.

* **Conduire un cours d’histoire-géographie**
* Vérifiez précisément les heures de début et de fin selon les heures de la journée afin de ne pas vous laisser surprendre par la sonnerie au milieu d’une démonstration.
* **Établissez une problématique** (un fil conducteur qui permet de mener le cours comme une démonstration appuyée par des activités) et assurez-vous d’y répondre clairement en fin d’heure.
* **Mettez les élèves au travail**, de façon autonome, lors de chaque séance (analyse de document, production écrite, tâche cartographique…). Cette mise au travail doit être prévue et intégrée dans la séance. Elle doit permettre d’acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences clairement identifiées par vous-mêmes et les élèves.
* **Soyez attentif à la sélection des documents afin d’éviter leur surabondance**. Une connaissance précise des épreuves au brevet et au baccalauréat vous indiquera comment procéder à vos choix.
* **Servez-vous du tableau** et/ou de documents projetés comme support à l'exposé du cours :

**.** le titre de la leçon doit apparaître nettement ainsi que la problématique,

**.** le plan de la leçon doit être clairement indiqué,

**.** les schémas doivent être clairs, suffisamment grands et soignés et l'écriture doit être très lisible.

* **Pensez aux moyens techniques** tels que : vidéoprojecteur (attention à la bonne visibilité pour chacun), TNI (tableau numérique interactif), photocopies (ne pas en abuser, veiller à ce qu’elles soient soignées et respecter les textes réglementaires en matière de reproduction à usage collectif d’ouvrages pédagogiques) ... Si vous demandez aux élèves d’amener le manuel à chaque cours, utilisez-le également à chaque cours.
* Tout au long de la séance, **assurez-vous que les élèves suivent** bien la progression du cours et qu'ils comprennent et ce, d'autant plus que l'hétérogénéité de niveau est grande. Pour cela, posez des questions aux élèves et analysez celles qui proviennent de la classe. En cas de besoin, remaniez l'information pour qu'elle soit mieux reçue ou faites-la reformuler par les élèves.
* Pensez à définir certains mots ou à interroger les élèves pour voir s’ils vous ont compris.
* Des **interrogations** orales, nominatives, peuvent faciliter, en début de séance, la vérification des acquis et la réactivation des connaissances. Dans toutes les classes, des petites interrogations de vérification des connaissances, de 5 à 10 minutes, peuvent aussi être envisagées.
* Des contrôles sommatifs (en fin de période d'apprentissage), **programmés et annoncés** (y compris dans le cahier de textes), sont régulièrement organisés, de durée et de rythme variables selon les classes. Il faut établir des critères d’évaluation compréhensibles par tous et bannir l’évaluation-surprise.

**Si des interrogations ou des difficultés en terme pédagogique ou didactique interviennent, n'hésitez pas à vous adresser à des collègues et à des formateurs.**

|  |
| --- |
| V – LE RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L’ÉDUCATION |

**BO DU 25 juillet 2013 – Référentiel des compétences**

**Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation**

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus.

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à :

1. **affirmer que** **tous les personnels concourent à des objectifs communs** et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres ;
2. **reconnaître** **la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice ;
3. **identifier les compétences professionnelles attendues**. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

**Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ**. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

**Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation**

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

**Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation**

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. **Faire partager les valeurs de la République**
* savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
* aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.
1. **Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école**
* connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
* connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

**Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

1. **Connaître les élèves et les processus d'apprentissage**
* connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
* connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
* tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.
1. **Prendre en compte la diversité des élèves**
* adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
* travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.
* déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.
1. **Accompagner les élèves dans leur parcours de formation**
* participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.
* contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
* participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
* participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.
1. **Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques**
* accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
* éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
* apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
* se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
* contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
* contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
* respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
* respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.
1. **Maîtriser la langue française à des fins de communication**
* utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
* intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.
1. **Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier**
* maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
* participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.
1. **Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier**
* tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
* aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
* participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
* utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

**Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

1. **Coopérer au sein d'une équipe**
* inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
* collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
* participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.
1. **Contribuer à l'action de la communauté éducative**
* savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
* prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.
* prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
* coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.
1. **Coopérer avec les parents d'élèves**
* œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
* analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
* entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.
1. **Coopérer avec les partenaires de l'école**
* coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
* connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.
* coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.
1. **S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel**
* compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
* se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
* réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
* identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

**Compétences communes à tous les professeurs**

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

**Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune**

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

**P 1.** **Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique**

* connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
* maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.
* contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d‘enseignement.

**En particulier, au collège**

. Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.

**En particulier, au lycée général et technologique**

. Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

**P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement**

* utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
* intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.
* décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

**Les professeurs, praticiens experts des apprentissages**

**P 3.** **Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves**

* savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.
* différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
* prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
* sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.
* favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

**En particulier, au lycée**

. faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur.

. contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

**P 4.** **Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves**

* installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
* maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
* rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
* favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
* instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
* recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

**P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves**

* en situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.
* construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
* analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
* faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.
* communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
* inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.